



Commune
de
NIEDERANVEN

Grand-Duché de Luxembourg

REGISTRE aux DELIBERATIONS

du CONSEIL COMMUNAL

Séance publique du : 11 novembre 2016

Date de l'annonce publique de la séance : 4 novembre 2016

Date de la convocation des conseillers : 4 novembre 2016

Membres présents : président ff : SCHILTZ J.,
échevin : TERNES F.,
membres : PAQUET-TONDT M.-A., GREIS P., MULLER-
ROLLINGER G., WIELAND-JUDEX G., SCHARFE-
HANSEN R., MOES R., VAN DER ZANDE C.,
secrétaire : JACOBY C.,

Membre(s) absent(s) : WEYDERT R., président excusé, HIPPERT D., membre excusée

Point de l'ordre du jour : - 6 -

Objet : Modification du règlement de circulation

Le Conseil communal,

Vu l'article 5 modifié de la loi du 14 février 1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques ;

Vu l'article 29 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Vu l'arrêté grand-ducal modifié du 23 novembre 1955 portant règlement de la circulation sur toutes les voies publiques ;

Vu le règlement de circulation du 19 octobre 2012, approuvé par M. le Ministre des Transports en date du 17 janvier 2013 et par M. le Ministre de l'Intérieur en date du 23 janvier 2013, tel qu'il a été modifié par la suite ;



Vu la demande du syndic TDO consulting, gérant du bâtiment Airport Center à Senningerberg, d'aménager un espace de livraisons supplémentaire dans la rue Héienhaff à Senningerberg ;

Vu que le problème des livraisons persiste et que l'emplacement existant est devenu trop petit ;

**à l'unanimité
d é c i d e**

de modifier le règlement de circulation communal du 19 octobre 2012 comme suit :

Au chapitre II "Dispositions particulières", la rubrique concernant la **rue Héienhaff à Senningerberg** est complétée par la disposition suivante :

article	libellé	situation	signal
4/2/3	stationnement interdit, livraisons	En face et à l'arrière de la maison 5 (tous les jours, 24/24h)	 

Ainsi délibéré

En sa séance, date que dessus
(Suivent les signatures,
Pour extrait conforme,

le bourgmestre,
Raymond WEYDERT

le secrétaire,
Charles JACOBY